

CONCOURS D'ARCHITECTURE

RAPPORT SUR LES DÉLIBÉRATIONS DU JURY

Projet: BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE
VILLE DE MONTRÉAL

Date: 14 Janvier 2010

Les abréviations suivantes seront utilisées afin d'alléger le texte :

ARPP :	Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
MCCCF :	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
CT :	Commission technique
CG+EP :	Corriveau Girard et Éric Pelletier, architectes
DH :	Dan Hanganu architectes
FABG :	Les Architectes FABG
MA+JLP :	Manon Asselin architecte + Jodoin Lamarre Pratte architectes en consortium
700 :	Bâtiment existant situé au 700, rue Rosemont
CPE :	Centre de la petite enfance projeté dans la section non utilisée du 700
PFT :	Programme fonctionnel et technique réalisé par la Ville de Montréal

1.0 Journée de présentation des prestations par les finalistes

La journée de présentation s'est déroulée le mardi 15 décembre dernier. Tous les membres du jury avaient reçu dans la semaine précédente le *Rapport sur les documents reçus- Prestations – Étape 2* et le *Rapport sur les travaux de la Commission technique*.

Les membres du jury présents sont ceux indiqués au Règlement du concours à l'exception de M. Daniel Moreau de la Ville de Montréal, qui n'a pu être présent. Madame Line Ferland, chef de division à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'ARPP à la Ville de Montréal, a remplacé M. Moreau. M. Mario Saïa, président du jury lors de la première étape, est reconduit comme président selon les règlements du concours.

Quatre personnes ont assisté aux délibérations en tant qu'observatrices, soient : Mesdames Diane Dupré du MCCCCF-Direction de Montréal; Josée Poirier, chef de division à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'ARPP; Claude Boudreault, conseillère à la planification de l'ARPP et Caroline Dubuc du bureau Design Montréal de la Ville de Montréal.

L'ordre des entrevues des finalistes avait été tiré au sort lors des travaux de la Commission technique. Deux projets ont été présentés en matinée et deux autres en après-midi et ce, selon le temps alloué au règlement, dans l'ordre suivant :

- 1.1 CG+EP, présenté par M.Éric Pelletier, architecte;
- 1.2 FABG, présenté par M.Éric Gauthier, architecte;
- 1.3 MA+JLP, présenté par Mme Manon Asselin, architecte
- 1.4 DH, présenté par M.Gilles Prud'homme, architecte.

Avec l'accord de l'ensemble des membres du jury, le Président avait préalablement autorisé la présentation de tous les projets à l'aide de l'outil PowerPoint (voir l'item **6.0 Entrevue**, du *Rapport sur les documents reçus – Prestations – Étape 2*).

2.0 Journée de délibérations du jury

Cette journée s'est déroulée le lendemain des présentations, soit le mercredi 16 décembre 2009. Les membres du jury présents sont ceux indiqués au point précédent et les observatrices présentes sont les mêmes à l'exception de Mme Josée Poirier. En après-midi, M.Jean Cadieux, paysagiste à l'ARPP s'est joint à titre d'observateur.

La conseillère professionnelle rappelle au jury les critères d'évaluation apparaissant au règlement du concours. Les discussions se sont basées sur ces critères, soient :

- Approche conceptuelle;
- Expression du parti architectural et de sa formalisation;
- Réponse architecturale en regard des principaux enjeux;
- Organisation spatiale en regard des objectifs de la programmation;
- Qualité technique;
- Solutions proposées en ingénierie;
- Développement durable;
- Niveau de certification LEED visé : certifié;
- Respect du budget de construction;
- Appréciation de l'entrevue.

3.0 Prestation de Corriveau Girard et Éric Pelletier, architectes :

Les membres du jury ont soulevé les principaux points suivants concernant la prestation de CG+EP suite aux présentations des projets :

- 3.1 Certains membres du jury soulignent la très bonne présentation de M.Éric Pelletier lors de l'entrevue.
- 3.2 L'intégration de ce parti architectural, qualifié d'audacieux, à la trame urbaine est remise en cause. Une très grande empreinte au sol est questionnable dans un contexte urbain dense.
- 3.3 Les liens avec le métro et la garderie sont fonctionnels. Toutefois, la garderie aurait avantage à garder un lien étroit avec le parc, ce qui n'est pas le cas dans ce projet.

- 3.4 Le recul de l'intervention par rapport au 700 et à la rue permet de laisser toute l'importance au bâtiment existant et de reconnaître son intérêt dans l'histoire du quartier.
- 3.5 Le parc Luc-Durand est bien défini par la présence marquée de la façade arrière.
- 3.6 La variation des niveaux de sol extérieur apporte une dynamique intéressante à l'aménagement extérieur.
- 3.7 Les façades sont généreuses. Toutefois, la façade principale sur la rue Rosemont présente des lacunes importantes. L'entrée principale est mal définie. Une grande partie du niveau de l'étage est aveugle alors que la place publique se veut d'être vue depuis le bâtiment.
- 3.8 Le parvis est apprécié et considéré comme un lieu de rencontre dynamisant le secteur et appuyé dans ce sens par la présence du café adjacent situé à l'extrémité du 700. Il constitue un élément accrocheur pour les usagers potentiels de la bibliothèque. Ce parvis devrait être aménagé sans verdure.
- 3.9 L'entrée principale est trop éloignée de la rue et peu visible. Elle semble engouffrée et ainsi peu accueillante.
- 3.10 Le plan linéaire replié décrit se trouve être finalement assez carré avec une petite prolongation au rez-de-chaussée ceinturant la cour du CPE.
- 3.11 La portion disponible du troisième étage du 700 n'est pas utilisée, laissant un certain questionnement sur l'usage de celui-ci. La Ville de Montréal devra prévoir des budgets supplémentaires si elle souhaite rendre disponible cet espace pour d'autres usages.
- 3.12 L'approche famille est très intéressante et appréciée. Le secteur *enfants* est bien positionné et en lien logique avec la cour du CPE. Un léger remaniement des fonctions est à prévoir notamment pour la localisation de la salle polyvalente.
- 3.13 Dans l'éventualité où le CPE devrait être agrandi, l'implantation de la bibliothèque limite considérablement les actions futures du deuxième occupant du 700.
- 3.14 La division de la collection adulte au rez-de-chaussée et à l'étage surprend mais pourrait être envisagée par le donneur d'ouvrage.
- 3.15 L'organisation spatiale offre une souplesse d'adaptation des aménagements intérieurs.
- 3.16 L'utilisation du parvis sans pente est tout à fait appropriée pour en faciliter son occupation. Toutefois, cela pose un problème de niveaux de planchers différents à l'intérieur entre le 700 et l'agrandissement et représente un irritant pour le quotidien des usagers.
- 3.17 Le positionnement de la vitrine du secteur ado surplombant le parvis est quelque peu dérangent dans le coin, elle semble coincée entre le 700 et l'agrandissement.
- 3.18 La technique du bâtiment est bien représentée et expliquée. Les systèmes utilisés sont simples, connus et éprouvés. La verrière paraît toutefois comme un élément plus faible en regard de la performance et de la longévité de l'enveloppe du bâtiment.
- 3.19 Le voile métallique, dénommé peau ou manteau, permet une lecture du bâtiment dans un deuxième ou un troisième sens, tout comme le faisait Sol avec ses jeux de mots qui pouvaient avoir plusieurs sens. On peut y voir une réponse à la fantaisie de Sol. Cependant, des questions terre-à-terre, telle que l'entretien et la sécurité au sol, restent sans réponse. La présence même de ce voile laisse un certain questionnement.
- 3.20 Le positionnement du débarcadère est avantageux pour limiter la circulation sur le site et pour l'entretien des voies d'accès.

4.0 Prestation de Les Architectes FABG :

Les membres du jury ont soulevé les principaux points suivants concernant la prestation de FABG suite aux présentations des projets :

- 4.1 La présentation de M.Éric Gauthier est appréciée par les membres du jury.
- 4.2 Le parti architectural inspiré du jeu est remarquable et apprécié. Sa simplicité et sa clarté sont ici des caractéristiques intéressantes. Le lien avec Sol est bien exprimé, toutefois l'intrusion

de Sol Lewitt est discutable et un peu dérangement dans le contexte. Le jeu aurait pu être moins cartésien selon la pensée de Marc Favreau. L'effort d'intégration demeure questionnable.

- 4.3 L'implantation au sol et l'aménagement paysager sont efficaces. Il est techniquement regrettable que la surface de l'enveloppe thermique soit aussi grande en proportion à la superficie au sol. L'implantation proposée laisse une souplesse aux autres occupants du site.
- 4.4 Sa volumétrie est intéressante, mais le bâtiment semble être introverti. Il présente les mêmes façades sur le parc que sur la rue.
- 4.5 Le souci de dégager la piste cyclable est apprécié.
- 4.6 La façade sur Rosemont aurait avantage à être un peu plus "calme" pour une meilleure relation avec le 700. De plus, l'entrée principale aurait avantage à être mieux marquée et aussi protégée.
- 4.7 Le dialogue de la bibliothèque avec le parvis est difficile.
- 4.8 Malgré l'hésitation exprimée du concepteur lors de l'entrevue, le jury est d'avis que les lettres présentes dans les parois de verre devraient demeurer franches et assumées.
- 4.9 Le choix de ne pas faire de ségrégation intergénérationnelle est une avenue que le donneur d'ouvrage est prêt à emprunter. Toutefois, le risque de mal cibler la clientèle reste à évaluer.
- 4.10 La fonctionnalité des espaces intérieurs est une grande réussite. Le hall d'entrée contigu au comptoir de prêt nécessite un léger ajustement.
- 4.11 Le côté ludique annoncé de l'extérieur a disparu une fois à l'intérieur, tout est blanc.
- 4.12 Les alcôves vitrées créent un apport fort intéressant de lumière naturelle. Toutefois, une certaine inquiétude est manifestée pour la réalisation technique de l'enveloppe du bâtiment et sa répercussion sur l'entretien et les coûts.
- 4.13 La terrasse au toit est intéressante mais pose un problème de surveillance du café qui s'y trouve. Une relocalisation serait nécessaire.
- 4.14 Le système structural ainsi que les systèmes électromécaniques sont simples, faciles à construire et à exploiter.

5.0 Prestation de Manon Asselin architecte + Jodoin Lamarre Pratte architectes en consortium :

Les membres du jury ont soulevé les principaux points suivants concernant la prestation de MA+JLP suite aux présentations des projets :

- 5.1 La présentation de Mme Manon Asselin était bien préparée mais malheureusement trop détaillée. Le jury aurait souhaité être conduit au cœur du projet et à son essence.
- 5.2 Le parti architectural est clair et le double "V" inversé crée des espaces intérieurs intéressants, mais combien complexes. Tout comme les explications. On dénote un certain hermétisme du concept écrit.
- 5.3 MA+JLP présente un projet sculpturalement intéressant mais extrêmement complexe à plusieurs égards.
- 5.4 L'harmonisation des volumes avec le 700 suscitent des réactions partagées. D'un côté on considère que l'intégration est bien réussie, et de l'autre on perçoit la palissade en prolongation du 700 comme un obstacle à sa mise en valeur.
- 5.5 Le grand parvis est apprécié et sa protection par le volume de l'étage est un atout dans notre climat nordique.
- 5.6 Les prouesses structurales pour la mise en place du parvis protégé et sans colonne sont remarquables, mais leur nécessité est mise en doute. Le choix de ne pas mettre de colonne coûte cher.
- 5.7 L'intégration intérieure du 700 est bien réalisée. La démolition du plancher du 3^e étage constitue une solution ingénieuse à un espace difficile à intégrer. La trame structurale de béton laissée en place devient un élément sculptural.

- 5.8 En ce qui concerne les aménagements intérieurs, on déplore plusieurs problèmes fonctionnels. On ne sent pas la traduction du PFT à travers les espaces conçus. Les modifications à apporter sont importantes et nombreuses. Les espaces longs et étroits ne permettent pas la flexibilité des lieux en plus des nombreuses colonnes présentes. Ils compliquent également le travail quotidien du personnel.
- 5.9 Du point de vue technique, on a l'impression que le bâtiment à vocation communautaire et culturelle est devenu une machine technologique. Il est tourné vers LEED mais parfois au détriment des usagers.
- 5.10 Les explications concernant le contrôle des rayons solaires par les brise-soleils en lamelles verticales n'ont pas convaincu le jury quant à leur efficacité. De plus, la perception de celles-ci depuis l'intérieur se traduira par l'obstruction de la vue par une multiplication d'éléments verticaux.
- 5.11 La ventilation naturelle d'un édifice public en milieu urbain amène un questionnement sur le confort des usagers, sur le contrôle du bruit ainsi que sur la pollution environnante.
- 5.12 Le toit vert représente un élément positif du projet mais son accessibilité l'est moins.

6.0 Prestation de Dan Hanganu architectes :

Les membres du jury ont soulevé les principaux points suivants concernant la prestation de DH suite aux présentations des projets :

- 6.1 L'effort de moderniser l'image de la Bibliothèque est souligné par le Jury. Un geste fort a été posé et bien accueilli. On a ici un lieu ouvert, tourné vers une nouvelle génération de bibliothèque. Le donneur d'ouvrage est prêt à prendre ce tournant.
- 6.2 La réponse au 700 Rosemont par le coffre en maçonnerie représente une intégration respectueuse de grande qualité. Le coffre agit comme un alter ego au 700 Rosemont. Ces deux volumes protecteurs d'un milieu qui se veut plus calme et plus transparent crée un axe, du parvis jusqu'au jardin, fort intéressant.
- 6.3 Le coffre, la lanterne et le crystal sont bien définis alors qu'un quatrième volume, à l'arrière du 700, semble avoir été abandonné dans la poésie du projet. Il suscite un questionnement sur son identité et son traitement. Une certaine simplification pourrait être apportée pour éviter la multiplication de volumes disparates.
- 6.4 Le retour à la maçonnerie risque d'être un élément fort apprécié par la population car elle a un effet rassurant.
- 6.5 La lanterne, vitrine du multimédia, accrochera la clientèle adolescente souvent difficile à séduire.
- 6.6 Les caractéristiques fonctionnelles ne sont pas toujours au rendez-vous, mais le Jury considère que la souplesse des espaces permet de solutionner l'ensemble des lacunes fonctionnelles.
- 6.7 L'espace laissé vacant au 3^e étage du 700 devra être solutionné par le donneur d'ouvrage. Des budgets supplémentaires devront y être consacrés.
- 6.8 Les pentes du parvis devront être réévaluées pour s'assurer d'un accès facile et sécuritaire.
- 6.9 Il est souligné que l'utilisation de l'eau dans une bibliothèque et l'installation d'un escalier hélicoïdal prêt du secteur des enfants sont à proscrire.
- 6.10 La terrasse est appréciée mais le contrôle de l'accès et des documents devra être étudié.
- 6.11 Quelques prouesses techniques sont mises en place, dont entre autre : le mur-rideau et la dématérialisation d'un coin du crystal, le porte-à-faux du coffre et son plafond de brique ainsi que la captation de projections médias par le verre de la lanterne. Ces propositions devront faire l'objet d'une attention particulière pour atteindre les objectifs. Elles pourraient également être avantagées par la simplification de certains détails.
- 6.12 Les systèmes d'ingénierie sont connus et éprouvés.

7.0 Conclusions

Après avoir tenu des discussions d'une durée équivalente pour chacun des quatre projets, les membres du jury ont d'abord procédé à l'élimination du projet de MA+JLP en raison des points négatifs précédemment cités.

Par la suite, les projets de CG+EP, FABG et DH ont fait l'objet de comparaison sur plusieurs des points cités et suscitent tous un grand intérêt pour différentes raisons. Il a été convenu que sur les six derniers critères d'évaluation au règlement du concours (énumérés au point 2.0 du présent rapport) les trois finalistes en lice ont démontré de bons éléments de réponse en regard de ces critères et que les prochaines discussions porteront sur les quatre premiers critères énoncés.

Après maintes discussions et arguments, le jury a poursuivi ses discussions avec les projets de CG+EP et DH en laissant de côté celui de FABG pour les principales raisons suivantes :

- Le traitement de la façade sur la rue Rosemont ne met pas l'agrandissement en valeur ni le 700. Cette façade semble plutôt être en compétition avec le 700.
- L'entrée principale manque de définition.
- Les lignes pures des dessins présentés seront complexifiées par le développement de détails assurant une bonne enveloppe thermique.
- Le rapport de la CT dénote des risques financiers accrus du projet.
- Ce projet suscitera de vives appréciations positives, mais également de vives réactions négatives. Son vieillissement dans le temps est questionné.

Après d'intenses discussions, les membres du jury ont unanimement voté pour le projet de Dan Hanganu architectes au titre de lauréat du concours pour les raisons suivantes :

- Montréal veut se positionner comme une métropole du design reconnue mondialement. Les bibliothèques auront un rôle important à jouer sur ce point. Elles devront mettre de l'avant le savoir, la culture et l'innovation. Ses orientations sont senties dans le projet DH.
- La rencontre de la transparence encadrée des deux masses de maçonnerie, soient le 700 et le coffre est appréciée par le Jury. L'utilisation de la maçonnerie a un effet rassurant et favorise l'appréciation positive de la population. Ses espaces transparents s'ouvrent sur le monde, contrairement au projet CG+EP qui présente une façade presque muette sur la rue Rosemont. La lanterne du projet DH constitue la vitrine culturelle souhaitée dans les grandes orientations de la Ville du design, le tout, supporté par SOL, via l'imposante colonne du parvis.
- L'implantation du projet DH est mieux adaptée à la trame urbaine et au site que le projet CG+EP. Il faut concevoir qu'un parc en milieu urbain doit être entouré d'une multiplicité d'occupants. En prenant moins d'espace adjacent au parc, le bâtiment proposé par DH permet la présence d'un plus grand nombre d'occupant. Le projet CG+EP occupe une grande part des abords du parc et ne respecte pas la densité du secteur.

8.0 Recommandations

Le jury appuie le rapport de la Commission technique et souligne que dans le cadre d'un concours d'architecture, le concepteur n'a pas de lien personnel avec le donneur d'ouvrage. Cela peut favoriser certaines interprétations nuancées du programme. Suite au concours, le concepteur et l'usager pourront finalement s'asseoir à la même table et procéder à quelques ajustements, sans bien sûr dénaturer le concept. Tous les finalistes ont manifesté le désir de faire évoluer leur projet en étroite collaboration avec le donneur d'ouvrage. Le jury souligne les recommandations suivantes pour la suite du développement du projet lauréat :

- Afin d'arrimer les espaces intérieurs au PFT, le concepteur devra les coordonner de concert avec le donneur d'ouvrage.
- DH devra s'assurer que tous les planchers auront la capacité portante adéquate pour une bibliothèque.
- Le volume sans nom derrière le 700 devrait être mieux défini.

Les membres du jury ont tous signé la désignation du lauréat à la fin de cette journée de délibérations, laquelle vous a été remise le 17 décembre dernier.

Michelle Décary

Michelle Décary, architecte
Conseillère professionnelle